

**À RETOURNER AVANT LE
18 DÉCEMBRE 2020**

NOM DE L'ELEVE :
 CLASSE :
 ADRESSE :

CHANGEMENT DE REGIME

Les changements de régime sont à déposer au service de gestion avant les dates suivantes :
 - 15 septembre 2020 au titre du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020/2021
 - 18 décembre 2020 au titre du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020/2021
 - 31 mars 2021 au titre du 3^e trimestre de l'année scolaire 2020/2021

Tout trimestre entamé est dû sous réserve de remise d'ordre exceptionnel (cf. annexe service de restauration et d'hébergement inscrit dans le carnet de correspondance)

Je soussigné(e).....
 en qualité de responsable financier de l'élève.....
 désire que mon enfant adopte le régime de :

- Interne
 Demi-pensionnaire 5 jours
 Demi-pensionnaire 4 jours
 Demi-pensionnaire 3 jours
 Demi-pensionnaire 2 jours
 Demi-pensionnaire 1 jour
 Externe

Le cas échéant cocher les jours de passages au self :

- LUNDI
 MARDI
 MERCREDI
 JEUDI
 VENDREDI

Au titre du 2^{ème} trimestre 2020/2021 (période : 04 janvier au 03 avril 2021)

Fait à Romilly-sur-Seine, le
 Signature (responsable financier)